



N° _____ /C.P.M.P.S.S

Nouakchott le انواكشوط

PROCES VERBAL N°18/CPMPSS/17

SEANCE DU 03/05/2017

Point : Examen de la lettre N°893/MS/SG du 18/04/2017 demandant l'approbation des modifications apportées auxdits DAO N°03/EM/2016/M, N°07/EM/2016/MS et N°08/EM/2016/MS portants respectivement sur l'acquisition d'équipements médicaux au profit du CHN, d'un IRM destiné au CHN et d'équipements destinés au Centre Hospitalier de Néma.

L'an deux mille dix sept et le Mercredi 03 Mai à douze heures, la Commission de Passation désignée s'est réunie à son siège afin d'examiner le point ci-dessus énuméré.

Observations de la Personne Responsable des Marchés ou de son délégué :

Point :
Mode de passation : AOI
Financement : Budget Etat
Autorité contractante : Ministère de la Santé

Examen de la lettre N°893/MS/SG du 18/04/2017 demandant l'approbation des modifications apportées auxdits DAO N°03/EM/2016/M, N°07/EM/2016/MS et N°08/EM/2016/MS portants respectivement sur l'acquisition d'équipements médicaux au profit du CHN, d'un IRM destiné au CHN et d'équipements destinés au Centre Hospitalier de Néma.

Décision : La Commission approuve les modifications apportées auxdits DAOs sous réserve de l'avis de non objection de la CNCMP.

DAO N°03/EM/2016/MS

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes.

- Abderrahmane Ould Mohamed SIDINE/ Président CPMPSS
- Mohamed Vall Ould TIJANI/ Membre CPMPSS

- Enouar Sadatt Ould YARBA/ Membre CPMPS



- Sidi Ould Cheikh Naji AWANE/ Membre CPMPS



- Cheikh Ould SALECK/ Membre CPMPS



DAO N°07/EM/2016/MS

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes.

- Abderrahmane Ould Mohamed SIDINE/ Président CPMPS



- Mohamed BODDE CHEIKH SIDIYA/ Membre CPMPS



- Cheikh Ould SALECK/ Membre CPMPS



- Mohamed Vall Ould TIJANI/ Membre CPMPS



DAO N°08/EM/2016/MS

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes.

- Abderrahmane Ould Mohamed SIDINE/Président CPMPS



- Cheikh Salem Ould TOINSSI/ Membre CPMPS



- Mohamed Vall Ould TIJANI / Membre CPMPS



- Ahmedou Ould TOURAD/ Membre CPMPS



Arrêté le procès-verbal

Fait et clos à Nouakchott, le 03 Mai 2017.